COMMUNE D'ALLENNES-LES-MARAIS

[COMPTE RENDU] CM14120

Allennes-les-Marais, le 15 janvier 2020

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 JANVIER 2020

Etaient présents: MM. MAYOR G. DEBRAUWER A. AERBEYDT M. VERSMESSEN P. GALAND R. MARCQ F. DELTOUR JP. FEVRIER V. TOMASELLA-GARNIER Ch. PLATEL L. HAZELL N. BROUTIN F. MESTDAGH J. DAL MORO S. VANDAELE-MEQUIGNON C.

Procuration: MR RIGAUT B. donne procuration à MR MAYOR G.

Absentes excusées : MME HOCHART GILLES F.

MME DOURDENT L.

Absente non excusée : MME AMUSAN ROYER J.

Secrétaire de séance : Madame FEVRIER Véronique

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 DECEMBRE 2019. Adopté à l'unanimité.

Madame Aerbeydt demande la parole :

Après les récentes parutions dans la presse, la lettre ouverte de monsieur le Maire Honoraire, l'émergence d'une nouvelle option très à gauche également dans vos boîtes aux lettres, une première réaction nous vient à l'esprit.

Faut-il tuer Gérard MAYOR ?

Faut-il jeter en pâture son image sa réputation et sa probité ?

Quel genre de personne peut donc se permettre d'écrire à toutes les Allennoises et tous les Allennois pour dire qu'il ne faut surtout pas nous laisser poursuivre notre action ?

Quel genre de personne se pense suffisamment légitime pour écrire un tel ramassis de sous-entendus délétères ?

Monsieur le Maire :

Merci ... je vais te répondre

Il est donc là le projet de nos opposants ni plus ni moins. Me salir.

On me taxe d'avoir un égo surdimensionné ?!?

C'est fort de la part d'un monsieur qui, sous couvert d'avoir administré la commune pendant dix ans, se pense véritablement au-dessus du lot, un seigneur en somme !

Je le répète, je n'ai assurément aucune leçon et encore moins d'humilité à recevoir de ce si grand homme du passé !

Mon cher Alain, naïvement, j'ai pensé que, me tenir à tes côtés lors de tes derniers vœux à la population et former une équipe avec de nombreux cadres de ton ancienne équipe, justement, représentaient des gages de continuité de ton passage aux commandes de la Mairie.

Donc, je prends acte de m'être égaré puisque vous, mon très grand et très cher monsieur DEHAIS, vous ne vous trompez jamais et représentez visiblement la voie divine pour savoir ce qui est bon pour Allennes et les Allennois !

Il ne vous appartient effectivement pas de porter un point de vue sur mon bilan et je m'abstiendrai de le faire sur le vôtre.

Je dois cependant bien avouer que les finances florissantes que vous nous avez laissées se sont bâties au prix de grandes économies sur l'investissement pendant de longues années !

Laissant au passage se flétrir le patrimoine communal qui nous a amenés à effectivement lancer de grandes opérations de rénovation et de réhabilitation bien nécessaires dans l'accueil des écoliers, des enfants à la garderie, de la salle de sports avec un sol au rendement sportif permettant de s'ouvrir les crédits de 350 000€ de subventions cumulés grâce à ce revêtement qui vous dérange, un espace culturel pour garder entre autres les ouvrages de la médiathèque au sec et accessible au public en poussettes ou handicapé.

Toutes ces dépenses vous ne les avez pas faites préférant rénover la Mairie et dépenser plusieurs centaines de milliers d'euros dans la rénovation de l'ancienne distillerie.

Vous avez préféré travailler sur cet écrin plutôt que sur l'accueil des enfants et de la restauration scolaire.

Administrer c'est faire des choix, je vous présente toutes mes excuses d'avoir eu comme priorités :

- l'offre médicale maintenue et accessible sur le secteur,
- le maintien d'un service postal en mairie aux horaires d'ouverture plus importants qu'auparavant, financé, je le rappelle par la Poste.
 - un accueil de loisirs à chaque vacance,
 - un espace d'accueil des adolescents
- Une garderie dédoublée avec des conditions d'accueil et de sécurité optimales quand celle que vous m'aviez laissée accueillait jusqu'à 60 enfants, bien au-delà des préconisations de la commission sécurité.
 - Une salle de sports flambant neuve qui vous dérange tant.
 - Des jardins familiaux investis par le CCAS, et j'en passe.

Oui désolé monsieur le Maire Honoraire d'être fier d'avoir proposé de nouveaux services aux habitants tout en maintenant une politique tarifaire et fiscale modérée et gelée ces dernières années.

Désolé d'avoir encore des projets pour l'avenir avec ce fameux restaurant scolaire dont les plans sont prévus dans mes cartons.

Désolé de proposer une offre de service petite enfance aux familles et un RAM aux assistantes maternelles.

Désolé de rénover nos écoles.

Désolé de revoir la rue de Verdun dont l'assainissement et les conditions de sécurité sur l'axe principal de circulation des enfants laissaient grandement à désirer.

Désolé d'avoir l'envie de poursuivre sans vous demander votre avis

Désolé enfin de m'être proposé à votre succession alors qu'au fond de vous-même vous regrettez amèrement de ne pas avoir brigué un troisième mandat.

Alors oui, je n'ai sûrement pas votre bagout dans mes échanges avec les gens, mais je ne suis certainement pas celui que vous décrivez et surtout je ne renie jamais mes origines ni d'où je viens.

Ma sincérité n'est assurément pas à mettre en doute.

Je vous laisse avec vos critiques, vos regrets, votre amertume.

Mais oui je pense avoir tout fait dans notre vision avec mes colistiers pour le bien de nos administrés. Je n'ai peut-être pas votre science infuse pour les dossiers intercommunaux par exemple mais excusez-moi encore de parler avec mon cœur et de me positionner en l'écoutant justement.

Bonne route et bon vent à vous avec votre magnifique projet commun avec Mme DORCHIES pour Allennes, concentrez-vous uniquement sur ce projet, développez-le avec elle! Cela relèvera sûrement le débat public.

Pour l'instant, il m'apparaît pour ma part bien opportuniste, ce projet, sur la communication, et en rien novateur sur le développement durable par exemple, les projets de cheminements doux étant déjà lancés avec l'espace naturel métropolitain depuis de nombreuses années.

De mon côté, mon projet est ailleurs que dans la satisfaction de mon égo ! Rassurez-vous !

Il va dans la continuité de ce qui a été fait pour le bien-être des Allennois et vous le découvrirez bientôt soyez en sûr !

Alors, monsieur Dehais, voici ma dernière réponse à votre égard. Nous sommes le 14 janvier 2020, il est grand temps pour moi et mes amis de présenter notre projet pour Allennes et de le confronter à celui de mon opposante sans pour ma part chercher à trainer dans la boue mes adversaires.

J'ai demandé dimanche, lors des vœux à la population d'élever le débat, j'espère enfin, cette fois être entendu !

Pour terminer, je demande aux allennois de regarder et juger les actes et les projets et de se décider le 15 mars 2020 sur l'avenir qu'ils choisiront.

Ils méritent tout autre chose que ce début de campagne de tout à l'égout.

Merci.

ORDRE DU JOUR

1 - <u>Détermination du nombre d'adjoints</u>

Suite à la démission de Madame LIEVEN Marie-José de son poste de quatrième adjointe, il vous est proposé de porter le nombre d'adjoints au Maire à cinq. Délibération adoptée à l'unanimité.

2 - Définition du rang des adjoints au Maire

Suite à la démission de Madame LIEVEN Marie-José dans ses fonctions d'adjointe au Maire, le conseil municipal ayant décidé la suppression de ce poste, les autres adjoints avancent automatiquement d'un rang.

Aucun autre adjoint n'étant nommé au remplacement de Madame LIEVEN Marie-José, il est proposé au Conseil Municipal l'ordre des adjoints suivants :

1^{er} adjoint : Monsieur Alain DEBRAUWER 2^{ème} adjoint : Madame Martine AERBEYDT 3^{ème} adjoint : Monsieur Pascal VERSMESSEN

4^{ème} adjoint : Monsieur Bruno RIGAUT 5^{ème} adjoint : Madame Rolande GALAND

Délibération adoptée à l'unanimité.

3 - Indemnité de fonction des élus - Délibération modificative

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de son poste d'adjointe de Madame LIEVEN et suite à son remplacement, il est nécessaire de revoir l'enveloppe d'indemnités de fonctions des élus comme suit :

INDEMNITES DES ELUS MONTANT MENSUEL A COMPTER DU 1º JANVIER 2020 COMMUNE DE TRANCHE DE POPULATION 1 000 à 3 499 habitants

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2020

	INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	
	Taux max.légal	Taux voté par le C.M.
MAIRE	43 %	43.00 %
ADJOINT 5 POSTES	16,5 %	13,78 %
CONSEILLER DELEGUE 4 POSTES	6 %	16.5 % x 20,5 %

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 - Amortissement des frais d'études non suivi de réalisation

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que des frais d'études de faisabilité ont été réalisés en 2016 pour un projet de salle des fêtes dans le bâtiment rue du Commandant Cousteau, pour un montant total de 17 220 €.

Le projet n'ayant pas abouti, il est proposé au Conseil Municipal, d'engager l'opération d'amortissement comme suit par le débit du compte 6811 « dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » et le crédit du compte 28031 « amortissement des immobilisations corporelles – Frais d'études ».

Durée d'amortissement : 2 ans (2020 et 2021).

Délibération adoptée à l'unanimité.

5 – <u>Convention de partenariat pour le prêt des outils d'animation et des expositions avec</u> la Médiathèque Départementale du Nord

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 12 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé le rapport de Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en vue de la fusion de la CCHD avec la MEL qui sera effective le 14 mars 2020.

Parallèlement, il a été également acté le transfert de différentes compétences au profit de la Commune d'Allennes-les-Marais, notamment la compétence médiathèque au 1er janvier 2020.

Il indique qu'un avenant à la convention de partenariat pour le prêt d'une exposition ou d'un outil d'animation est proposé par le Conseil Départemental du Nord pour l'année 2020.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance de l'avenant de convention de partenariat faisant l'objet de la présente délibération qui sera transmise au Département du Nord.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- -Approuver l'avenant de convention annexé à la présente délibération.
- -Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6 – <u>Délibération autorisant le recrutement d'un vacataire pour des ateliers ponctuels en garderies</u>

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer des interventions ponctuelles d'ateliers lecture et relaxation en garderie municipale, en attendant la mise en place du contrat Enfance/Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7 - Réhabilitation d'un bâtiment existant en RAM + micro crèche. Ouverture d'une consultation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a engagé une opération portant sur la réhabilitation d'un bâtiment existant en RAM + micro crèche.

Il y a lieu maintenant de lancer une procédure de consultation en procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux, dans le cadre du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant réglementation de la commande publique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8 - Maintien conventionnement Maison de l'Emploi

- -Vu la fusion de la Communauté de Communes de la Haute Deûle avec la Métropole Européenne de Lille au 15 mars 2020.
- -Vu la décision des élus communautaires de rendre la compétence aux communes du territoire de la Haute Deûle au 1^{er} janvier 2020.

-Vu la sollicitation de la Maison de l'Emploi Métropole Sud et la nécessité de revoir ses statuts concernant la grille de répartition des représentants des membres de la Maison de l'Emploi.

-Vu la nécessité de dresser un nouveau conventionnement avec la Commune d'Allennes-les-Marais,

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur DELTOUR Jean-Pierre pour siéger au Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi Métropole Sud à compter du 1^{er} janvier 2020. Délibération adoptée à l'unanimité.

9 - Vente de la maison 27 Square Georges Brassens

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 novembre 2019, le Conseil Municipal a engagé la procédure de la maison appartenant à la commune, sise 27 Square Georges Brassens à Allennes-les-Marais.

L'estimation du bien par l'Etude du Notaire Maître LEMBREZ à Seclin a été arrêtée à la somme de 145 000.00 € (prix du marché).

Cette estimation ne prenait pas en compte des travaux impérativement nécessaires pour la sécurité du bien : électricité, gaz... ni des travaux consentis par le locataire sur ses propres deniers (environ 40 000.00 € cumulés).

Le locataire a fait part de son intérêt pour l'acquisition de ce bien pour 100 000.00 €, ce qui répond aux intérêts de la commune.

Monsieur le Maire ajoute que la maison a été acquise le 29 avril 1993 pour 250 000FF soit 38 0000€.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-d'autoriser la vente de la maison 27 Square Georges Brassens aux conditions exposées.

Délibération adoptée à l'unanimité

10 - Questions diverses

Monsieur DEBRAUWER évoque le rapport des nuisances environnementales sur les activités de l'aéroport de Lesquin. Il est disponible en Mairie.

Plus aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 19h22.

Le Maire.

G.MAYOR